**EPU29, 19 janvier 2017**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Mali**

Merci M. le Président.

Le Canada salue les efforts du Mali pour l’avancement des droits de la personne depuis le dernier examen, incluant la tenue des élections présidentielles et législatives en 2013, la signature de l’Accord de paix et de réconciliation en 2015 et la création d’une Commission nationale des droits de l’Homme en 2016.

Le Canada recommande au Mali :

1. De mettre en œuvre son engagement à tenir une enquête formelle sur les récentes allégations d’abus des droits de la personne par les forces armées maliennes au Mali.
2. D’assurer l’accès à la justice pour les victimes du conflit et d’assurer la responsabilité en poursuivant en justice tous ceux responsables d’abus et de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, incluant la violence sexuelle, et d’accélérer le travail de la Commission sur la vérité, la justice et la réconciliation.
3. De modifier la législation existante afin d’augmenter l’âge minimum du consentement au mariage à 18 ans pour les femmes, prévu dans le Protocole de Maputo.
4. De présenter une loi interdisant la mutilation génitale féminine.

Le Canada demeure préoccupé par la lenteur des progrès de la mise en œuvre de l’Accord de paix et de réconciliation et par la détérioration de la sécurité dans le centre du Mali, qui a un impact direct sur les droits de la personne au Mali. Comment le gouvernement malien compte-il accélérer la mise en œuvre de cet accord?

Le Canada presse le Mali de s’assurer que les élections présidentielles, législatives et locales, prévues en 2018, aient lieu de façon transparente et dans la paix. La Canada encourage aussi le Mali à prendre des mesures pour favoriser la participation des femmes lors de ces élections.